

Informations et rappels de fin d'année



Intéressement 2025

C'est la dernière ligne droite pour atteindre les **90 %** de participation !

Vous avez jusqu'au **19 décembre** pour suivre ou finaliser vos formations.

Vérifiez sur Boost si vous avez bien vos 2 badges (durabilité et libre service).

L'intéressement c'est l'affaire de tous !

Baromètre QVCT 2025 Groupe CNP Assurances

Lancé le 24 novembre, il est ouvert jusqu'au **19 décembre**.

Vos retours sont indispensables pour évaluer les risques psycho sociaux dans l'entreprise. Ils fourniront des arguments pour le nouvel accord QVCT qui va être **renégocié en 2026**.

EAP 2025-2026

La campagne ouverte le 1^{er} décembre se déroulera en **2 temps** :

1. Bilan et évaluation de la performance 2025 : avant le **13 février** 2026 afin de préparer la revue salariale de mars 2026.
2. Définition des objectifs 2026 : avant le **31 mars** 2026 afin de laisser le temps aux directeurs et aux managers de définir les objectifs en cohérence avec le plan stratégique qui sera dévoilé le **11 décembre**.

Cette année **l'évaluation globale de la performance** prendra en compte **3 critères** :

- Le taux de maîtrise du poste
- Le taux d'atteinte global des objectifs
- L'évaluation des états d'esprit

Un **4^{ème} critère** « culture risques » est introduit cette année sous forme **d'évaluation à blanc**.

M: Il sera pris en compte dans l'évaluation l'année prochaine.

NAO – Nos revendications à la Direction autour de 4 thématiques

1. Mesures pouvoir d'achat

- ✓ Augmentation générale :
 - **2,5 %** des classes 2 à 7 (*plancher 1 000 € et plafond 1600 €*)
- ✓ Prime exceptionnelle pour les Classes 5 non-managers de **600 €** bruts
- ✓ Maintien et pérennisation de la revalorisation minimale des salaires pour les collaborateurs non augmentés depuis plus de 3 ans
- ✓ Monétisation du CET :
 - **10** jours de CET
 - **75** heures acquises en horaire personnalisé

2. Reconnaissance de votre engagement

- ✓ Enveloppe destinée aux augmentations individuelles, a minima :
 - **2 %** de la masse salariale

3. Mesures RSE

- ✓ Maintien de la mesure sur les transports en commun & Loi LOM (dans le respect et limite des textes existants ou à venir) :
 - **75 %** de prise en charge
 - **600 €** pour la loi LOM.

4. Mesures épargne & retraite

- ✓ Abondement PEE de l'intéressement : **300 %** du versement limité à **600 €**
- ✓ Participation employeur sur l'article 83 (retraite surcomplémentaire) portée à **90 %**
- ✓ Actionnariat salarié pour vous récompenser au même titre que notre actionnaire principal (*octroi d'actions gratuites et /ou vendues à un prix préférentiel*).

Vos contacts UNSA CNP



Sophie



Aurélie



Victor



Méline



Paulo



Sébastien

06 71 25 40 10

06 32 00 82 00

06 32 55 24 35

06 08 41 43 02

06 08 40 90 91

06 75 59 41 80